Image not found or type unknown

Naturalisation par decret

Par **Man45**, le **14/06/2014** à **15:00**

Bonjour , j'aimerais avoir vos avis, je suis arrivé en France en 2009 en tant qu'étudiant j'ai obtenu deux licences et un Master 2 en finance.Depuis 2011 j'ai effectué mes études en alternance dans le secteur bancaire suite à cela j'ai obtenu un cdi dans le secteur bancaire depuis 2013 j'ai pu changer mon statut et j'aimerais demander la nationalité française mais je sais pas si c'est trop tôt sachant que je remplis les 5 ans de présence et que j'ai un cdi depuis 1 an.une dernière question est ce que le fait d'être fiché banque de france on peut être ajourné?

Par **domat**, le **14/06/2014** à **16:20**

bjr,
vous trouverez les réponses dans ce lien:
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml
j'ai que certaines naturalisations pouvaient être ajournées pour des dettes vis à vis du trésor public et même dans le cas de procédure judiciaire suite à des loyers impayées.
en soi je ne pense pas qu'être en surendettement soit un motif d'ajournement mais les conditions de votre endettement peuvent poser question car le lien indiqué précise:
" La condition de "bonnes vie et mœurs" du postulant donne lieu à une enquête préfectorale qui porte notamment sur le comportement civique de l'intéressé (manifesté par le paiement des impôts notamment). Elle peut être complétée par une consultation des organismes consulaires ou sociaux.".
cdt

Par **Dido3103**, le **14/06/2014** à **16:47**

Bonjour.

Moi j'ai une dette de 300 euros a la banque postale (erreur de leur part, mais que je vais quand meme reglee puisque j'ai appris aujourd'hui que j'etais fiché banque de france).

Ma question: le fait d'etre fiché risque t'il de faire foirer manprocedure de naturalisation?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés